



Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour de la municipalité de Champlain

Résolution #2024-04-065

Qu'est-ce que le camp de jour de la municipalité de Champlain?

Le camp de jour de Champlain est destiné aux enfants de 4* à 12 ans (*maternelle 4 ans complétée), demeurant dans la municipalité de Champlain ou dans une municipalité environnante qui n'offre pas de camp de jour.

Nous y proposons des activités de loisirs variées, adaptées à l'âge de nos participants et favorisant la vie de groupe. Celles-ci sont animées par nos animateurs, nos spécialistes invités ou par des professionnels (activités spéciales).

Les enfants sont divisés en plusieurs groupes, selon les âges scolaires, et respectent les ratios établis par l'Association Québécoise des Camps.

Chaque été, selon la période et la durée établie dans le guide du parent de l'année visée par la demande, les animateurs feront vivre aux enfants des expériences enrichissantes et encadrées, conçues pour leur permettre de socialiser, de créer des liens, de se développer et surtout d'avoir du plaisir!

À quoi peut-on s'attendre lors d'une journée au camp de jour?

Voici différentes activités que l'on peut retrouver dans la programmation du camp de jour.

Des rassemblements : C'est lorsque tous les enfants se regroupent afin de vivre une animation très dynamique de type jeux de foule, spectacle, chanter des chansons et/ou s'activer avant de commencer la journée.

Des jeux structurés : En petit ou grand groupe, les jeux structurés visent à faire bouger les jeunes, résoudre des problèmes et/ou développer des stratégies de coopération dans un environnement ludique ou compétitif sain.

Des jeux libres : Sous la supervision d'un animateur, l'enfant doit être en mesure de s'occuper seul ou avec les autres enfants sans consigne claire, avec du matériel diversifié. L'enfant doit avoir l'autonomie requise pour gérer son temps et ses émotions, avoir des interactions sociales variées, respecter le matériel à sa disposition.



Des jeux sportifs : En petit ou grand groupe, les jeux sportifs amènent les enfants à s'activer de façon soutenue en suivant les règles du jeu tout en gardant un esprit ludique et de saine compétition.

Des activités artistiques : Seul ou en collaboration avec d'autres jeunes, ces activités visent à stimuler la créativité de l'enfant ou son habileté à suivre un modèle en utilisant le matériel proposé adapté à son âge (peinture, ciseau, colle, crayons, objets de la nature, objets recyclés, etc.).

Des activités culinaires : En petit groupe, un animateur supervise les enfants dans leur expérimentation de différentes techniques culinaires et ont la chance de goûter le résultat de leurs recettes. Les techniques ainsi que les outils de cuisine utilisés sont adaptés à l'âge des enfants.

Activités scientifiques : En petit groupe, l'enfant a l'opportunité de faire des activités scientifiques adaptées à son groupe d'âge. Ces activités peuvent représenter certains risques/dangers qui doivent être contrôlés par le respect de consignes précises, de mesures de protection (port de lunettes de protection, de gants, etc.) et d'un certain niveau de concentration pour manipuler du matériel qui peut être fragile.

Périodes calmes à la bibliothèque : En petits groupes, les enfants ont l'occasion d'aller passer du temps à la bibliothèque municipale où ils peuvent feuilleter et lire des livres ou s'occuper à des jeux calmes sans déranger les autres utilisateurs de la bibliothèque.

Des activités aquatiques : En grand groupe, les enfants ont accès aux jeux d'eau du parc de la municipalité de Champlain. Des sorties spéciales à des piscines publiques ou parcs aquatiques sont également possibles selon la programmation des activités de l'été. L'enfant doit être autonome dans sa préparation à l'activité, entre autres pour mettre/enlever son maillot de bain.

Des sorties et activités spéciales : Selon la programmation établie, les enfants du camp ont la chance de faire des sorties en autobus, de faire des activités spéciales et d'assister à des prestations d'invités spéciaux. Selon le type d'activités, celles-ci se déroulent en petit ou grand groupe.

Des déplacements : Menés par leur animateur, en petit ou grand groupe, les enfants ont à se déplacer fréquemment. Que ce soit d'un local à l'autre, d'un bâtiment à l'autre (école, bibliothèque, centre Tricentenaire) ou d'un site à l'autre (différents terrains sportifs, parc, belvédère de la fabrique, etc.), les enfants doivent effectuer les déplacements en suivant les règles de sécurité.

La gestion de leurs repas et collations : Les périodes de repas et de collations se déroulent en petit ou grand groupe selon le contexte. Les enfants sont amenés à être autonomes dans la gestion de routine de repas et d'hygiène alimentaire.



Objectif du programme d'intégration

Le programme d'intégration du camp de jour de Champlain a pour objectif :

- D'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au sein d'un groupe régulier;
- De favoriser leur participation active pendant les activités régulières du groupe;
- De leur permettre de vivre une expérience de loisir diversifiée, sécuritaire et plaisante;
- De leur permettre de socialiser dans un environnement stimulant et encadré.

Pour bénéficier du programme d'intégration, l'enfant doit avoir la capacité et l'intérêt de participer à la majorité des activités inscrites à la programmation avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant qui se désorganise plusieurs fois par jour, nécessitant une programmation majoritairement en parallèle du groupe ou qui a des comportements mettant en danger sa sécurité ou celles des autres, ne présente malheureusement pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale à notre camp de jour.

La nature du service d'accompagnement

Le service peut prendre différentes formes, soit de l'aide ponctuelle ou de l'accompagnement. Le soutien offert doit permettre à l'enfant de vivre et participer activement à des expériences diversifiées et variées de loisirs au sein d'un groupe régulier d'enfants (entre 8 et 15 enfants selon l'âge), dans le respect de ses besoins et de son bien-être, dans un environnement sécuritaire pour lui et pour les autres. Le programme d'intégration a pour but de mettre en place des accommodements raisonnables permettant à l'enfant ayant des besoins particuliers d'avoir accès à l'offre du camp, sans toutefois la dénaturer.

Le service cible les besoins de l'enfant auxquels nous pouvons répondre. La municipalité de Champlain et les parents ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements favorisant l'intégration de l'enfant. Il se peut que le service offert varie selon la disponibilité de nos ressources humaines, au niveau de l'horaire (temps complet/partiel, horaire réduit, etc.), et ce qui convient le mieux aux besoins de l'enfant.

Les accompagnateurs sont des employés, âgés de 15 ans et plus qui ont reçu une formation de base en animation et en accompagnement. Nous nous efforçons d'embaucher des étudiants ou professionnels œuvrant dans les domaines connexes à l'animation et l'intervention (technicien en éducation spécialisé, étudiant en adaptation scolaire, éducateur en service de garde, etc.), mais nous ne pouvons garantir d'avoir ce type de candidat et n'avons pas l'obligation d'engager ces personnes pour un poste d'accompagnateur.



L'aide ponctuelle

L'aide ponctuelle représente une attention un peu plus personnalisée portée à l'enfant ayant des besoins particuliers par son animateur ou un aide-animateur de groupe. L'enfant n'a pas besoin d'un accompagnateur à ratio réduit, mais l'animateur pourrait recevoir un plan avec des stratégies ou des interventions particulières à mettre en place favorisant l'intégration de l'enfant dans son groupe sans que celui-ci soit accompagné. Ce type de service peut être offert à un enfant qui a peu de besoins et qui ne nécessite pas de période de pause ou de retrait momentané du groupe.

L'aide fréquente ou constante

L'accompagnement est un service qui offre une présence à l'enfant ayant des besoins particuliers pour favoriser sa participation sociale et le soutenir dans ses incapacités. Cela vise à l'aider à réaliser lui-même l'action demandée et non d'intervenir afin de réaliser l'action à sa place. Le soutien par l'accompagnateur se fait de plusieurs manières: gestion des émotions (anxiété, impulsivité, etc.), entrer en relation adéquatement avec ses pairs, communication adaptée, participation active à un jeu de groupe, comprendre et respecter les consignes, aide aux déplacements, assistance personnelle (hygiène, alimentation, habillement), etc.).

Un accompagnateur peut soutenir plusieurs enfants en même temps dans un même groupe en travaillant en collaboration avec l'animateur de ce groupe. Ce dernier anime les activités et est responsable de la vie de groupe et l'accompagnateur s'assure de la compréhension des consignes, de l'adaptation de l'horaire ou des activités pour le jeune ayant des besoins particuliers.

Ce type de soutien peut être offert à des enfants de groupes différents pour des besoins ponctuels ou à un ou des enfants d'un même groupe, s'ils ont des besoins plus soutenus.

Clientèle admissible

L'enfant admissible à l'évaluation des besoins pour une intégration en camp de jour régulier doit respecter les critères suivants :

- Être âgé de 4 à 12 ans (maternelle 4 ans complétée pour les enfants de 4 ans et un maximum de 12 ans au 24 juin de l'année courante)
- Être en mesure de respecter le code de vie du camp
- Être en mesure de fonctionner sans risque pour sa sécurité et celle des autres (enfants et animateurs)
- Être un enfant ayant des besoins particuliers ou ayant besoin d'assistance



L'admissibilité de la demande

Pour qu'une demande soit admissible et analysée en comité d'évaluation, le parent ou tuteur de l'enfant doit remplir le «formulaire d'évaluation des besoins» avant la date indiquée sur le formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant. Une seule demande d'accompagnement peut être déposée par enfant.

Le parent de l'enfant doit donner les autorisations nécessaires à la municipalité de Champlain d'échanger des informations avec les différents professionnels qui gravitent autour de son enfant.

L'analyse de la demande

Un comité d'évaluation formé de représentants de la municipalité de Champlain et de partenaires se réunira dans les jours suivant la date maximale de dépôt. Ils analyseront toutes les demandes reçues.

Pour chacune d'elles, le comité :

- S'assure de l'admissibilité de la demande;
- Évalue la capacité de l'enfant à s'intégrer dans un groupe de camp régulier et à participer activement aux activités de son groupe et du camp, et ce, dans le respect de son bien-être, de sa sécurité et celle des autres tout en respectant l'offre de service du camp;
- Évalue le niveau d'autonomie de l'enfant et du soutien nécessaire;
- Détermine le type de service requis par l'enfant (aide ponctuelle, accompagnement à ratio réduit, diminution de ratio en groupe régulier, etc.).
- Dans la mesure du possible, il propose des alternatives et mesures d'accommodements raisonnables.

Par la suite, la responsable du camp communiquera avec les parents pour les informer de l'admissibilité de la demande d'accommodement et du niveau de soutien identifié pour leur enfant.



Les modalités d'accommodement pour toutes les demandes reçues sont conditionnelles à :

- À la capacité et l'intérêt de l'enfant à participer activement aux activités de son groupe;
- La capacité d'accueil du camp;
- Les ressources humaines disponibles;
- La possibilité de jumelage;
- La possibilité d'avoir accès à un encadrement sécuritaire et de qualité;
- La réception de tous les documents requis dûment remplis par les parents et/ou intervenant(s), et ce, aux dates exigées.

Si le comité considère la demande d'accommodement comme excessive et qu'aucune autre modalité d'accommodement n'a été trouvée entre les parties prenantes, l'inscription de l'enfant pourrait être refusée.

Une contrainte peut être jugée comme excessive dans les cas où l'accommodement exige :

- Un changement ou une adaptation qui nuirait au fonctionnement de l'organisme, du service (Fonctionnement et organisation du travail);
- Une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui (Sécurité et droits d'autrui)
- Un aménagement qui nécessiterait un investissement majeur et excessif pour l'organisation (Ressources financières)

L'application du code de vie

Le camp a des règles et un code de vie encadrant la participation de tous les enfants du camp de jour. Les jeunes bénéficiant d'un accompagnement n'y font pas exception. Le programme d'intégration vise à aider les enfants avec des besoins particuliers à respecter ces règles. Le camp de jour de la municipalité de Champlain peut, après avoir respecté les séquences d'interventions prévues dans le code de vie et s'être assuré d'avoir mis en place l'ensemble des interventions possibles selon la réalité du terrain, mettre un terme au séjour d'un enfant au camp, qu'il bénéficie des services du programme d'intégration ou non, en conformité avec sa politique de remboursement.



La participation de l'enfant :

Pendant l'été : La collaboration entre le camp, les parents/tuteurs de l'enfant et les autres intervenants gravitant autour de l'enfant est primordiale. Cela permet des ajustements rapides aux interventions et favorise grandement l'expérience en camp de l'enfant. Si en cours d'été, le portrait des besoins de l'enfant vient qu'à changer, il devra faire l'objet d'une nouvelle analyse. Tous les accommodements raisonnables possibles et solutions alternatives seront alors évalués ainsi que le fait de mettre fin à l'inscription du jeune si le camp de jour n'est pas en mesure d'offrir le ou les services dont l'enfant a besoin.

À la fin de l'été : La participation au camp de jour de l'enfant ayant bénéficié du programme d'intégration sera évaluée à la fin de l'été. Cela a pour but d'émettre des recommandations pour l'été prochain et d'améliorer nos services. Une communication avec les autres intervenants du jeune et les parents peut être faite afin de les informer des réussites, défis et interventions réalisées pendant l'été.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 819-295-3166, loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

Important : Soumettre une demande ne confirme pas l'accompagnement de l'enfant ni même sa place au camp de jour. Étant donné le processus d'analyse et le recrutement qui peut être nécessaire, toute demande reçue après la date butoir mentionnée sur le formulaire peut restreindre le nombre de semaines d'accompagnement selon la disponibilité des ressources ou même entraîner un refus.